

**Projet de reconstitution  
des fonctionnalités ferroviaires du Canet**

**Plus de trains de marchandises sur  
le port pour moins de poids-lourds  
en entrée de ville**



**Du 10 janvier au 21 février 2024,  
PARTICIPEZ À  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

• **PAR COURRIER**

GPM - Enquête publique Canet - confidentiel  
23, place de la Joliette - CS 81965  
13 226 Marseille Cedex 2

• **PAR MAIL**

eup-canet@marseille-port.fr

• **SUR LES REGISTRES PAPIER**

disponibles sur les lieux d'enquête

• **LORS DES PERMANENCES**

du commissaire enquêteur



Toutes les informations sur les modalités  
de participation à l'enquête publique et  
le dossier d'enquête publique sont disponibles sur

**[www.reconstitution-canet.fr](http://www.reconstitution-canet.fr)**

## PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RECONSTITUTION DES FONCTIONNALITÉS FERROVIAIRES DU CANET

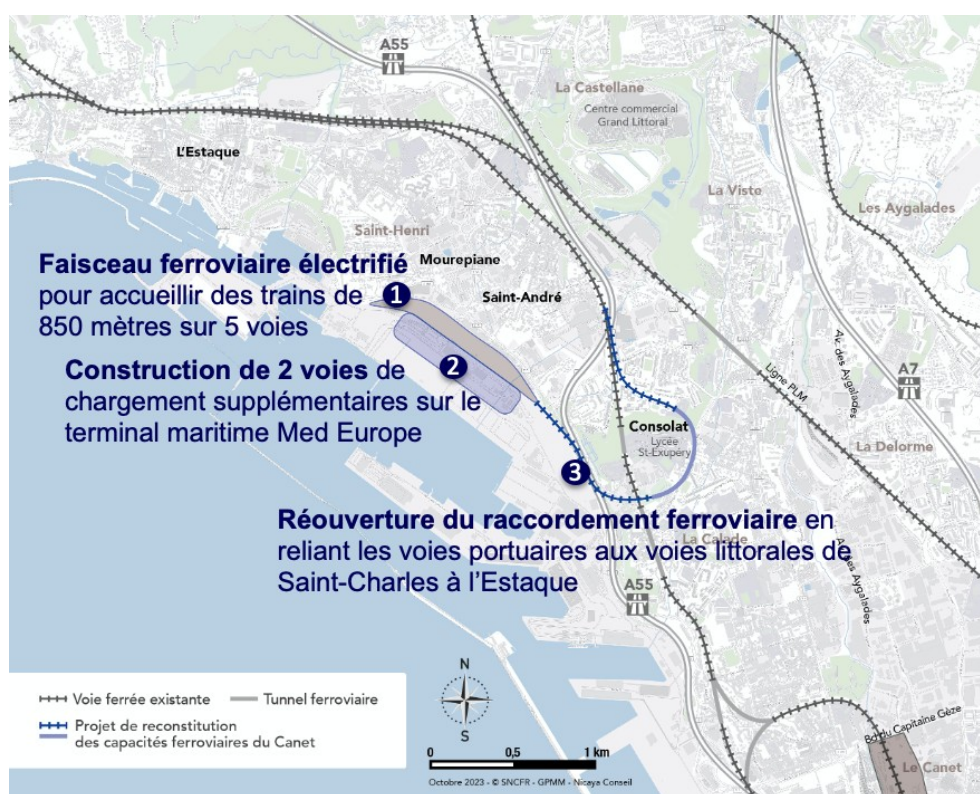
Du **10 janvier au 21 février 2024**, vous êtes invités à donner votre avis sur le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet.

### Le projet en bref

Afin de libérer, mi-2024, le site ferroviaire du Canet pour y créer le parc urbain de 20 hectares du Ruisseau des Aygaldes, les activités ferroviaires du Canet seront relocalisées, en partie, sur le Port de Marseille.

Pour permettre cette nouvelle organisation des flux de marchandises par train et éviter ainsi des circulations de camions sur les routes de la métropole, des aménagements ferroviaires sont nécessaires :

- La reconstruction du faisceau ferroviaire de Mourepiane dans les emprises du port
- La création de deux voies ferrées sur le terminal ferroviaire Med Europe dans les emprises du port
- La remise en service de la voie ferrée passant par Consolat



Ces aménagements constituent le projet porté à l'enquête publique.

### Je m'informe sur le projet

Le détail du projet est présenté dans le dossier d'enquête publique, consultable dès le 1<sup>er</sup> jour de l'enquête :

- Sur le site internet : [www.reconstitution-canet.fr](http://www.reconstitution-canet.fr)
- Au siège de l'enquête : GPMM - 23 place de la Joliette - 13 226 Marseille Cedex 2
- Sur les lieux d'enquête cités ci-dessous
  - **Mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille**  
Villa Aurenty, 1er étage, 246 rue de Lyon – 13015 Marseille  
Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
  - **Centre de ressource et d'information Saint-André (CRISA)**  
Bureau 5, 11 boulevard Labro – 13016 Marseille  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
  - **Centre Municipal d'Animation (CMA) Mourepiane**  
18 boulevard Poussardin – 13016 Marseille  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
  - **Centre Social Consolat Mirabeau**  
32 rue des Musardises – 13015 Marseille  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h00
  - **Centre Municipal d'Animation (CMA) Estaque Gare**  
39 rue Le Pelletier - 13016 Marseille  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30

### Je donne mon avis

Pendant toute la durée de l'enquête publique, vous pouvez donner votre avis sur le projet :

- **Par courrier**, à l'adresse suivante :  
GPMM  
Enquête publique Canet - Confidentiel  
23, place de la Joliette  
CS 81965 - 13 226 Marseille Cedex 2
- **Par mail**, à l'adresse suivante : [eup-canet@marseille-port.fr](mailto:eup-canet@marseille-port.fr)
- **Sur les registres papier** disponibles sur les lieux d'enquête listés ci-dessus
- **Lors des permanences du commissaire enquêteur** :
  - **En mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille**
    - Le 11/01 de 9h à 12h ;
    - Le 18/01 de 13h30 à 16h30
    - Le 05/02 de 9h à 12h
    - Le 15/02 de 13h30 à 16h30
  - **Au CRISA**
    - Le 30/01 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

- Le 13/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **Au CMA Mourepiane**
  - Le 29/01 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
  - Le 12/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Au Centre Social Consolat Mirabeau :
  - Le 23/01 de 14h à 19h
  - Le 06/02 de 14h à 19h
- Au CMA Estaque Gare
  - Le 08/02 de 9h à 12h

### Quelles suites après l'enquête publique ?

Au terme de l'enquête publique et à la suite de la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, une déclaration de projet, sur l'intérêt général des opérations projetées, pourra être prise, pour une réalisation des travaux entre 2024 et 2026.

Pour en savoir plus sur le projet et les modalités de l'enquête publique, rendez-vous sur le site internet du projet : [www.reconstitution-canet.fr](http://www.reconstitution-canet.fr)